



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Collège Claude Fauriel  
24 Rue Rouget de Lisle  
42000 SAINT ETIENNE  
04 77 49 37 27  
Mél : [0421677v@ac-lyon.fr](mailto:0421677v@ac-lyon.fr)



Saint Etienne, le 6 mai 2026

Le Principal  
aux  
Parents des élèves de 3<sup>ème</sup>

Madame, Monsieur,

Les procédures d'orientation sont désormais dématérialisées. Vous devez donc effectuer vos demandes via le site Educonnect - <https://educonnect.education.gouv.fr>

Vous trouverez le détail de la procédure dans un diaporama disponible sur l'ENT du collège en page d'accueil : <https://claud-fauriel-hoire.ent.auvergnerrhonealpes.fr> dans la rubrique « **APRES LA CLASSE DE 3EME** ».

Nous sommes actuellement dans la **phase d'orientation DEFINITIVE** : vous devez impérativement formuler des demandes **avant le mardi 26 mai 2026** (*le serveur ne sera plus accessible ensuite, aussi nous vous invitons à le faire dès que possible avant la date limite*). Vous indiquerez vos demandes d'orientation pour votre enfant (vœux) en les classant par ordre de préférence.

Quelques précisions:

- Il faut préciser l'établissement souhaité pour chaque demande : 1 demande correspond à 1 filière associée à 1 établissement précis.
- Jusqu'à 10 demandes sont possibles.
- Une même filière peut être demandée dans différents établissements (car 1 demande correspond à 1 filière associée à un établissement). *Exemple* : vous pouvez demander :
  - Vœu 1 – Bac Pro Acc. Soins et Services à la Personne – Lycée Benoît Charvet Saint Etienne
  - Vœu 2 – Bac Pro Acc. Soins et Services à la Personne – Lycée Albert Camus Firminy
- Pour une demande en 2<sup>nd</sup>e Générale et Technologique, le ou les lycées de secteurs doivent obligatoirement être demandés (même s'ils sont saisis après, ils doivent être demandés) – *Exemple* : vous dépendez du secteur Fauriel / Mimard, vous demandez une 2<sup>nd</sup>e GT au lycée Honoré d'Urfé en vœu 1, les vœux 2<sup>nd</sup>e GT Fauriel et 2<sup>nd</sup>e GT Mimard doivent impérativement être saisis en vœux 2 et 3 (dans l'ordre que vous voulez.)
- Pour une demande en voie professionnelle, il est indispensable d'inscrire plusieurs vœux, l'idéal étant d'en formuler jusqu'à 8 pour laisser une possibilité d'ajouts en cas de non affectation.
- Pour un apprentissage, même si vous avez l'accord du chef d'entreprise, il est conseillé de prévoir des vœux en formation initiale.
- Pour les vœux en établissements privés : les démarches d'inscriptions doivent être faites avant la saisie des demandes – Fournir l'attestation d'inscription au collège dès que possible.

**Vous pouvez découvrir les différentes formations sur cette page:**

<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/catalogue>

Le conseil de classe se prononcera ensuite sur vos vœux de manière définitive. Vous pourrez consulter l'avis définitif du conseil de classe **dès le lendemain du conseil et avant le 5 juin 2026. Vous devrez absolument accuser réception de cette décision.**

Les résultats d'affectation seront ensuite communiqués **le mardi 30 juin après-midi** et vous devrez alors procéder à l'inscription de votre enfant dans son lycée d'affectation avant le 3 juillet.

Nous restons à votre disposition pour toute précision et pour vous accompagner dans les démarches.

François MARCEAU, Principal

